

Version 1.0

Numéro de la FDS:
10000011994

Date de révision: 15.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance : CTC Control Cells
5496

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Grande molécule pharmaceutique à usage médical, Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Janssen Diagnostics, LLC
700 US Highway Route 202
08869 South Raritan, NJ
US

Téléphone : +18778374339

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : SDSJanssen@its.jnj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC CH: +(41) 435 08 20 11
CHEMTREC International: +1 703 527 38 87

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Version 1.0

Numéro de la FDS:
100000011994

Date de révision: 15.11.2016

Éviter tout contact direct ainsi que toute exposition significative aux aérosols/à la poussière, cette exposition étant susceptible de déclencher des allergies à distance. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Dangers pour la santé, groupe à risque 1

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Version 1.0

Numéro de la FDS:
100000011994

Date de révision: 15.11.2016

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des matières combustibles

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les considérations spécifiques au risque biologique engendré par les micro-organismes sont basées sur plusieurs facteurs, dont la quantité d'éléments infectieux, la dose infectieuse, le mode de transmission, la gravité de la maladie, la vulnérabilité de l'hôte et la disponibilité de vaccins ou médicaments. En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés. Éviter tout contact direct avec du verre brisé ou du plastique, ainsi qu'avec tout autre objet tranchant. Éviter la formation d'éclaboussures et de nuages. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter tout contact direct ainsi que toute exposition significative aux aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant. Tampons absorbants avec solution composée de 10 % d'eau

Version 1.0

Numéro de la FDS:
10000011994

Date de révision: 15.11.2016

de javel. Laisser au contact pendant 30 minutes.
Déversements de grande ampleur : laisser la poussière/les aérosols se dissiper pendant 30 minutes ou utiliser une protection respiratoire
Endiguer.
Enlever avec un absorbant inerte.
Ajouter la solution à base d'eau de javel (5,25 % d'hypochlorite de sodium) à concentration liquide finale de 10 % (1 part d'eau de javel pour 9 parts de liquide) aux matières absorbantes. Laisser au contact pendant 30 minutes.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».
Pour nettoyer les surfaces et équipements, il est recommandé d'utiliser une solution composée de 10 % d'eau de javel (5,25 % d'hypochlorite de sodium), soit 1 part d'eau de javel pour 9 parts d'eau.
Nettoyer soigneusement le point de déversement et les surfaces adjacentes avec de l'éthanol ou avec de l'eau additionnée de détergent.
Il se peut que la présence de dangers spécifiques requière une réflexion particulière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter les projections.
Eviter la formation d'aérosols.
Ne pas chauffer le produit.
Eviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Retirer les gants et se laver les mains après manipulation de la matière. Ne pas réutiliser les gants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la cha-

Version 1.0

Numéro de la FDS:
100000011994

Date de révision: 15.11.2016

aires de stockage et les con-
teneurs

leur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Protéger de la chaleur. Tenir congelé. Conserver sous clé.

Température de stockage : -20 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

La zone de travail doit être installée conformément aux exigences de niveau de biosécurité 1 (BSL1)
L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Pas de précautions spéciales requises.

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales requises.

Protection respiratoire : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition.
Il est possible que ce produit soit à l'état d'aérosol et inhalé sur le lieu de travail.
Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Version 1.0

Numéro de la FDS:
100000011994

Date de révision: 15.11.2016

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Ampoules
Couleur	: clair, jaune clair, à, ambre
Odeur	: Donnée non disponible
pH	: 7,0
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible

Version 1.0

Numéro de la FDS:
100000011994

Date de révision: 15.11.2016

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Conductivité : Donnée non disponible

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Exposition à la lumière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Version 1.0

Numéro de la FDS:
100000011994

Date de révision: 15.11.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Résultat: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Produit

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Produit

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit

Remarques: Donnée non disponible

Version 1.0

Numéro de la FDS:
100000011994

Date de révision: 15.11.2016

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Donnée non disponible
: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Version 1.0

Numéro de la FDS:
100000011994

Date de révision: 15.11.2016

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.
Décontaminer tous les déchets avant l'élimination (stérilisation à la vapeur, désinfection chimique et/ou incinération).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
ADR : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
RID : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
IMDG : UN 3245
IATA : UN 3245

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
ADR : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
RID : MICRO-ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
IMDG : GENETICALLY MODIFIED MICRO-ORGANISMS
IATA : Genetically modified micro-organisms

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 3245

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Version 1.0

Numéro de la FDS:
100000011994

Date de révision: 15.11.2016

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : M8
Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : M8
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé
Code de classification : M8
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-T

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 959
Instructions de conditionnement (EQ) : E0
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 3245

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 959
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 3245

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

Version 1.0

Numéro de la FDS:
10000011994

Date de révision: 15.11.2016

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réserve aux utilisateurs professionnels.
Ne peut être utilisé que par des laboratoires à des fins de recherche.

Règlements et directives en matière de biosécurité :
Organisation mondiale de la Santé, Manuel de sécurité biologique en laboratoire. - 3e éd., ISBN 92 4 154650 6 (classification LC/NLM : QY 25) WHO/CDS/CSR/LYO/2004.11.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date:	Dec 31th, 2012	as	31.12.2012
Numeros:	123456,78	as	123.456,78

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Histopaque Matrix for Control Cells
Nom de la substance : Histopaque Matrix for Control Cells

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Janssen Diagnostics, LLC
700 US Highway Route 202
08869 South Raritan, NJ
US

Téléphone : +18778374339

Téléfax :

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : SDSJanssen@its.jnj.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC CH: +(41) 435 08 20 11
CHEMTREC International: +1 703 527 38 87

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R22: Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
azoture de sodium	azide de so- dium 247-852-1	T+; R28 R32 N; R50-R53	Acute Tox.2; H300 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la

Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
azoture de sodium	azide de sodium	TWA	0,1 mg/m ³	2000/39/EC
Information sup-	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			

Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

plémentaire	Indicatif			
azoture de sodium	azide de sodium	STEL	0,3 mg/m ³	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif			
azoture de sodium	azide de sodium	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			
azoture de sodium	azide de sodium	VLE (poussières inhalables)	0,4 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir aussi acide hydrazotique Occupational Safety and Health Administration			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains

Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales requises.

Protection respiratoire : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition.
Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

Couleur : clair
Solubilité(s)
Hydrosolubilité : soluble

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts
Agents réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

azoture de sodium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 27 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Toxicity to reproduction/fertility

Donnée non disponible

Reprod.Tox./Development/Teratogenicity

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CI50 : 272 mg/l

Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminecentes)): 38,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Autres réglementations : Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R28 : Très toxique en cas d'ingestion.
R32 : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

H300 Mortel en cas d'ingestion.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

Date:	Dec 31th, 2012	as	31.12.2012
Numeros:	123456,78	as	123.456,78



Histopaque Matrix for Control Cells

Version 1.14

Numéro de la FDS:
100000010980

Date de révision: 12.08.2016

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.